

Les Lumières face au djihad

■ Le discours de Charles Michel à la Chambre marque un tournant dans la législation.

Analyse Frédéric Chardon

Jusqu'à ce discours jeudi matin, lors de la séance plénière de la Chambre, il manquait encore à Charles Michel quelques centimètres pour remplir son costume de Premier ministre. Son dernier discours d'importance – celui sur "l'état de l'union" comme l'on dit désormais par analogie avec le speech annuel du président des Etats-Unis – avait déçu: les observateurs politiques avaient trouvé le libéral bien las et chèvrechoutiste alors que son gouvernement venait de s'accorder sur la réforme fiscale, le fameux "tax shift", qui constituait l'épine dorsale de l'accord de gouvernement.

Sans doute le thème de la lutte anti-terroriste a-t-il suscité chez le locataire du "16" un lyrisme plus martial qui a fait mouche. Son discours, il est vrai, avait été parfaitement calibré et laissait peu de place au hasard: union sacrée des partis autour de la sécurité physique des citoyens, arsenal de mesures fermes mais qui préservent les libertés fondamentales, collaboration avec les entités fédérées... Certains médias parlaient carrément d'un discours "historique". Le mot est sans doute galvaudé. Il n'empêche: le discours de Charles Michel marque un tournant.

1 Le Premier ministre l'emporte sur le chef de gouvernement. En prenant la posture du responsable politique au-dessus des intérêts particuliers et de ceux des factions, Charles Michel se démarque. En conviant les niveaux de pouvoir fédérés au tra-

vail lancé par le fédéral, il a implicitement établi un lien hiérarchique où le fédéral l'emporte. Durant son discours, il n'était plus seulement le chef d'un gouvernement parmi d'autres mais bien le Premier ministre de la Belgique autour duquel gravitent les Régions et les Communautés.

2 L'opposition est tenue au respect du nécessaire consensus. Evidemment, Charles Michel n'est pas un naïf. On connaît même son goût de la stratégie. En appelant à l'union nationale contre le péril djihadiste, il lie aussi le PS, le CDH et Ecolo par un pacte qu'ils ne peuvent que signer. La sécurité est la première des préoccupations de la population et, pour l'heure, les critiques de l'action du fédéral seraient mal perçues. L'opposition l'a d'ailleurs bien compris. Comme Laurette Onkelinx, par exemple, qui après avoir remercié Charles Michel pour son intervention a "refusé de participer à une tentative de déstabilisation" de la majorité. Pour un temps en tout cas, les critiques contre ce gouvernement "MR/N-VA", qui aurait bafoué la représentation démocratique par la minorisation des francophones, et pour lequel les libéraux auraient vendu leur âme à la N-VA, seront mises en sourdine. Voilà un peu de répit pour le MR, fort attaqué ces dernières semaines marquées par le "Galantgate" et la gestion hasardeuse du deal climatique par la ministre Marie-Christine Marghem (MR).

3 Charles Michel évite de faire du sous-Hollande version belge. Bien entendu, la Belgique n'a pas été frappée comme vient de l'être la France. Mais, en évitant soigneusement de parler de "guerre contre Daech" comme le Président de la République française, Charles Michel livre un message plus réfléchi et rassu-

rant car plus attentif à la préservation des libertés individuelles malgré la lutte visant à “éradiquer” l’Etat islamique. Outre le fait que la Belgique est moins meurtrie que son jacobin voisin, le fait de diriger un gouvernement de centre droit, a priori moins hésitant que la gauche à prendre des mesures coercitives, permet à Charles Michel de ne pas devoir trop en faire. Au contraire de François Hollande qui, pour éviter d’être accusé de nonchalance gauchiste en matière de sécurité, a renforcé de manière drastique le pouvoir de coercition de l’Etat.

4 Du libéralisme pur sucre. Le Premier ministre a émaillé son discours de références à l’idéal de liberté dans le combat contre l’obscur-

rantisme des islamistes radicaux: *“Nous sommes fiers des valeurs universelles que nous incarnons. Nous ne choisissons pas entre le droit à la sécurité et l’exercice des libertés. Nous voulons l’un et l’autre. [...] Nous allons porter haut nos valeurs universelles. Celles des Lumières et des Droits de l’Homme.”* Ici aussi, Charles Michel veut prendre de la hauteur et dépasser la logique du “œil pour œil dent pour dent” contre ceux qui commettent ou planifient des attentats. Il réitère la supériorité des valeurs universelles portées par la vieille Europe. Il reconforte aussi de la sorte la partie la plus libertaire de la base électorale du MR et rappelle que c’est toujours lui le patron des réformateurs.

“Les terroristes voteront avec jubilation pour la gauche.”

LE GROUPE PPE AU PARLEMENT EUROPEEN

L’unité n’aura pas tenu longtemps. Jeudi, le Parti populaire européen (conservateur) a éreinté les socialistes, les libéraux, les Verts et la gauche radicale, accusés de faire trop de cas des libertés civiles et individuelles, au mépris de la sécurité. L’avis du PPE est une chose. La virulence du titre du communiqué (lire ci-dessus) de l’eurodéputée Monika Hohlmeier, qui coordonne le groupe PPE au sein de la commission “Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures” laisse pantois.

1100

EMBAUCHES

Le n° 1 européen des services de sécurité, le suédois Securitas, embauche rapidement pour répondre à la demande en France et en Belgique. Ces derniers jours, Securitas a fait appel à 800 gardiens supplémentaires en France et 300 en Belgique, a indiqué jeudi le directeur général. Cette conjoncture post-attentats se traduit dans les résultats de l’entreprise, qui table sur une hausse de 28 % de son chiffre d’affaires cette année.

Alternative

Cameron veut un Cam Force One

Avion. Le Premier ministre britannique David Cameron veut, comme les présidents américains, avoir son propre avion pour faciliter et rendre plus sûrs ses déplacements officiels. Il a réclamé la transformation d’un avion ravitailleur de la Royal Air Force en avion long-courrier capable de transporter jusqu’à 160 passagers. La presse britannique a déjà baptisé l’appareil “Cam Force One”, sur le mode du “Air Force One” américain.

Compromis

Saint-V symbolique

Rassemblement. Les étudiants de l’ULB et de la VUB ne voulaient pas être refoulés au Heysel pour la fête, ce 20 novembre, de leur Alma Mater. Finalement, ils honoreront le fondateur Pierre-Théodore Verhaegen et ses engagements au cœur de Bruxelles. L’ULB et la VUB invitent à un rassemblement sur la Grand-Place lors de la cérémonie officielle à l’hôtel de ville. Les discours seront retransmis sur un écran géant. Puis tous observeront une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris puis entonneront les chants de l’ULB et de la VUB. **C.Le**

Budget

400 MILLIONS D'EUROS

Cet argent supplémentaire sera consacré à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme.

Les moyens de ses ambitions.

Dans "La Libre" de jeudi, nous révélions l'essentiel des nouvelles mesures antiterroristes de la "Suédoise". Dans cet arsenal, nous pointions une arrivée massive d'argent frais pour la Sûreté de l'État et la police. Charles Michel, à la Chambre, a donné le chiffre : 400 millions seront inscrits dans le budget 2016. *"Ils serviront à la lutte contre le terrorisme et à rien d'autre"*, explique une source. Comment cette manne sera-t-elle concrètement distribuée entre les services ? On ne sait pas encore. Toutefois, il semblerait qu'une partie de ces 400 millions devienne récurrente : 200 millions devraient s'ajouter aux budgets habituels chaque année, même après 2016 donc. Les 400 millions viennent en complément des 200 millions d'investissements déjà réalisés pour la sécurité en 2015, des 40 millions prévus pour la Sûreté de l'État et des 100 millions supplémentaires libérés pour la Défense. **F.C.**

Ecoutes

ÉLARGISSEMENT ANNONCÉ

Le gouvernement veut étendre le champ des méthodes particulières de recherche.

Code d'instruction criminelle. Le gouvernement entend procéder à une révision du Code d'instruction criminelle afin d'élargir le champ des méthodes particulières de recherche. Il s'agit d'autoriser les services de renseignement à utiliser de nouvelles technologies telles que les "empreintes vocales" sans passer par un juge d'instruction. Les écoutes téléphoniques seront élargies, notamment au trafic d'armes.

Commentaire de M^e Denis Bosquet, avocat pénaliste.

Attention à ne pas étendre à toutes les infractions ce genre de mesures très intrusives. Il faudra définir le nombre d'infractions visées de façon limitative. Selon lui, l'extension des méthodes particulières de recherche au trafic d'armes serait discutable. Le risque de voir adopter des dispositions de circonstance, sous le coup de l'émotion, inquiète aussi l'avocat bruxellois. **J.-C.M.**

Perquisitions

DE JOUR COMME DE NUIT

Dans les dossiers liés au terrorisme, on dérogera à la règle qui veut qu'elles ne puissent avoir lieu entre 21h et 5h.

Perquisitions 24h sur 24. Dans le cadre des enquêtes pénales portant sur des infractions de nature terroriste, les perquisitions pourront avoir lieu 24 heures sur 24. Cela se fera en vertu d'une modification législative. Et pour cause. Actuellement, la loi prévoit que les perquisitions sont interdites entre 21h et 5h.

Commentaire. Une série d'exceptions au principe existaient déjà mais les activités terroristes en tant que telles n'étaient pas visées. Il ne semble pas question heureusement de supprimer le principe de l'autorisation préalable de la part d'un magistrat. Une autorisation qui, confiait M^e Adrien Masset, professeur de procédure pénale à l'Ulg, à "La Libre" (LLB du 19/11), ne pose pas de problème en pratique et est très simple à accorder, un simple courriel étant le plus souvent suffisant. **J.-C.M.**

Garde à vue

DÉLAIS ALLONGÉS

Le gouvernement a l'intention de faire passer le délai de garde à vue de 24 à 72 heures.

Trois fois plus. Le gouvernement a l'intention, via une réforme constitutionnelle, de faire passer le délai de la détention préventive de

24 à 72 heures pour les actes de terrorisme.

Article 12. L'article 12 de la Constitution limite le délai de garde à vue à 24 heures. Selon le professeur Marc Verdussen (UCL), l'étendre à 72 heures, même pour des catégories particulières d'infractions, nécessite sa révision. La déclaration de révision constitutionnelle d'avril 2014 rend possible la révision de l'article 12

Bracelet

SURVEILLANCE PRÉVENTIVE

Les personnes fichées par les services d'analyse de la menace devront porter un bracelet électronique.

Qui dit fiché, dit bracelet. Les personnes fichées par les services d'analyse de la menace devront porter un bracelet électronique, préféré à une assignation à résidence. Cela passera par une procédure contradictoire.

Commentaire de M^e Bosquet.

"Aujourd'hui, le bracelet électronique est utilisé comme alternative à la détention préventive, comme modalité de la libération conditionnelle et comme peine autonome. Etendre son usage à toutes les personnes fichées qui représentent putativement une menace constitue une mesure d'exception. On n'est pas loin de Guantanamo", dit en substance l'avocat bruxellois.

Commentaire de Manuela

Cadelli, magistrate. C'est une mesure irréalisable. *"J'ai eu devant moi mercredi un prévenu censé être sous bracelet électronique. Il est libre jusqu'en mars car il n'y pas de bracelet disponible avant."* **J.-C.M.**

mais uniquement afin de respecter la jurisprudence européenne en ce qui concerne l'assistance d'un avocat dès la première audition (Salduz). Cela dit, il n'est pas exclu, selon une théorie impossible à résumer ici, que le fédéral puisse considérer qu'il n'est pas lié par la formule *"afin de respecter la jurisprudence européenne..."* et qu'il considère que l'article 12 est révisable comme tel. **J.-C.M.**

Prison

PAS DE PITIÉ POUR CEUX QUI REVIENNENT

L'enfermement des djihadistes de retour au pays sera automatique.

Spectaculaire... Le gouvernement entend envoyer automatiquement en prison les combattants djihadistes qui

remettraient un pied sur le sol belge.

... et efficace ? Pour M^e Bosquet, on déroge au principe selon lequel c'est à un juge, juge d'instruction ou le juge du fond, qu'il revient de décider de l'emprisonnement d'un suspect. On en revient, dit-il au mandat de droit, qui existait avant 1990, quand, dans certaines circonstances, les juges d'instruction étaient obligés de décerner un mandat d'arrêt. Cette

mesure va automatiquement entraîner un changement dans les règles régissant la détention préventive, ajoute M^e Bosquet pour qui jeter en prison des djihadistes retour de Syrie ou d'ailleurs comporte deux risques : celui de les transformer en martyrs aux yeux d'une certaine frange de la population, celui de les radicaliser un peu plus dans un milieu très propice à cela. **J.-C.M.**

Caméras

SURVEILLANCE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

Le gouvernement a décidé d'étendre son réseau.

Du déjà-vu. L'idée n'est pas nouvelle. La mesure avait déjà été annoncée après les attentats déjoués à Verviers, le 15 janvier dernier. Ces

caméras permettent de reconnaître des plaques minéralogiques. Les immatriculations scannées permettent notamment à la police de repérer les voitures volées ou encore en défaut de contrôle technique ou d'assurance.

Hors contexte. *“Elargir la zone de caméras de reconnaissance peut être utile, mais pas pour ce type de criminalité”*, affirme Jean-Marie

Brabant, président de la commission permanente de la police locale. Ce système permet, en effet, de repérer les informations concernant la voiture mais en aucun cas celui qui la conduit. *“Les terroristes responsables des attaques à Paris conduisaient des voitures louées”*, donne comme exemple J-M Brabant. Si le but des mesures est d'assurer la sécurité, d'autres contrôles de police sont plus efficaces, assure-t-il. **F.G. (st.)**

Screening

VÉRIFICATION RENFORCÉE

Les personnes ayant accès à des emplois sensibles seront d'autant plus surveillées.

Un contrôle plus sévère.

Sur proposition du Conseil national de la sécurité, le gouvernement renforcera le screening pour l'accès

aux emplois sensibles. Cette technique permet d'avoir la vérification minutieuse sur l'identité ou le comportement d'une personne. Le gouvernement élargira et objectivera les catégories de personnes ayant accès aux informations sensibles concernant la sécurité de l'Etat.

Des emplois sensibles.

“Les personnes qui ont des vies entre

leurs mains seront d'autant plus surveillées”, explique Frédéric Cauderlier, porte-parole de Charles Michel. Le catalogue de ces emplois sera déterminé par le gouvernement “le plus rapidement possible”. Il reprendra beaucoup d'emplois publics. *“Le gouvernement veut vérifier que le conducteur de train ou l'employé ayant accès à des informations confidentielles n'est pas radicalisé”*, poursuit le porte-parole. **F.G. (st.)**

Plan médical d'urgence

La Belgique n'est pas prête

Catastrophe. Les autorités belges ne sont pas suffisamment préparées pour faire face à un attentat sanglant sur le territoire, jugent des experts des urgences. Les équipements spécifiques destinés à intervenir en cas de catastrophe n'ont plus été remis à jour depuis plusieurs années. Le SPF Santé publique assure que tout devrait être remis en ordre dans les prochaines semaines.

Les "plans catastrophe" ne seraient par ailleurs pas préparés pour faire face à une situation dans laquelle on verrait un grand nombre de victimes souffrir de blessures de guerre.

112

TRAUMATISMES

Les passages aux urgences pour stress ont nettement augmenté en Île-de-France, en particulier pour les 25-35 ans. Ils étaient 112 pour la seule journée de samedi (contre une quinzaine la veille).

“Les mesures prises pour assurer la sécurité du personnel et des voyageurs sont insuffisantes.”

RAILREST

Une partie du personnel de la société qui gère le catering au sein des Thalys a mené une grève spontanée, jeudi.

Prédicateurs

SCREENING ET EXPULSIONS

Le gouvernement entend mettre sous surveillance les prédicateurs et expulser ceux qui prêchent la haine.

Dans le cadre du culte, deux décisions principales ont été prises et jugées utiles par de nombreux observateurs.

Un screening de tous les prédicateurs sera organisé *“en vue d'assigner à résidence, de priver de liberté ou d'expulser ceux qui prêchent la haine”*. Les lieux de

cultes non reconnus qui diffusent le djihadisme seront démantelés.

Les mesures semblent aussi indispensables qu'ambitieuses. Notamment parce que du côté wallon (et contrairement à la Flandre), il n'existe pas de critères de reconnaissance autres qu'administratifs. Pour dissoudre une ASBL ou un établissement public il faudra donc bricoler avec le droit pénal. Mais aussi parce qu'actuellement de nombreux prédicateurs ne sont pas connus par l'Etat. Le gouvernement n'a d'ailleurs pas apporté de précisions pratiques. **BdO**

GSM

LA FIN DE L'ANONYMAT POUR LES CARTES PRÉPAYÉES

Le but est de faciliter la mise sur écoute de personnes suspectes.

Ecoute. Désormais chaque personne désirant acheter une carte prépayée, lui permettant de communiquer avec son téléphone portable, devra faire connaître son identité. Cette mesure a

déjà été prise dans d'autres pays européens. Les cartes prépayées ont beaucoup de succès : elles représentent 70 % de la clientèle de Base. Proximus recense plus d'1,3 million de cartes de ce type.

Coûts. Si les opérateurs interrogés disent comprendre l'intérêt de cette mesure, ils se posent beaucoup de questions sur les modalités (qui doit enregistrer l'acheteur...) et le coût de cette mesure. Certains petits acteurs,

qui vivent essentiellement de ces cartes prépayées, devraient aussi revoir leur modèle économique.

Et les autres ? Aucune mesure n'est prise pour mettre un terme à l'anonymat sur les applications mobiles telles que Messenger et Whatsapp. Rien n'empêche également un terroriste de communiquer avec une carte prépayée achetée anonymement dans un autre pays.

R.Meu.

PNR

PASSENGER NAME RECORD

Un registre des noms des passagers des vols entrant, sortant et circulant dans l'UE, étendu aux passagers des trains à grande vitesse.

Le gouvernement veut que la Belgique, à l'instar d'autres pays, se dote d'un Passenger Name Record (PNR), permettant de collecter, consulter et conserver pour une durée

déterminée l'identité des passagers des vols et trains à grande vitesse. Et ce, sans attendre que soit conclu un accord sur le PNR européen. Reste qu'un PNR belge serait insuffisant.

Au niveau européen, le dossier est bloqué faute d'accord entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen. Les eurodéputés refusent que le PNR s'applique pour les vols intra-européens et réclament des garanties sur la protection et le traitement des

données collectées. Ils veulent, de plus, lier le dossier PNR à celui de la révision de la directive sur les données personnelles. Mais les attentats de Paris ont décuplé la volonté des Vingt-huit de conclure un accord d'ici fin 2015. Ils le répéteront vendredi, lors de la réunion des ministres de la Justice et des Affaires intérieures. *"Le Parlement n'a pas tort de veiller au respect des libertés individuelles, mais politiquement, sa position est intenable"*, glisse un diplomate. **OleB**

Réseaux

ÉRADICATION DES MESSAGES PRÔNANT LA RADICALISATION

Fermeture des sites Internet prêchant la haine.

Blocage technique. Est-ce possible ? Pour l'avocat spécialisé Etienne Wery (Cabinet Ulys), c'est non

seulement possible mais cela se fait régulièrement par les fournisseurs d'accès Internet (FAI) sur une décision d'un juge ou à la demande du procureur du Roi en urgence (pédopornographie, etc.).

Définir un cadre. Ce qui manque en Belgique, selon Etienne Wery, c'est un cadre adapté qui définit les sites faisant l'apologie du terrorisme. Il suffirait de reprendre les textes de loi

français comme la loi du 13 novembre 2014 (avant la tragédie de "Charlie Hebdo"). Ces textes étendent la définition des actes de terrorisme au fait d'inciter ou de propager des messages conduisant à des actes terroristes. La peine encourue est de 5 ans de prison et est portée à 7 ans pour circonstances aggravantes si les faits ont été commis via Internet ou d'autres réseaux de communication électroniques. **P.V.C.**